Taxe d'apprentissage 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

Quote-Part de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Ré-servé traite-ment	
	Date de réception :
	Références comptables :
	Reçu libératoire :

VOTRE ENTREPRISE (à compléter)	
N° SIRET :	code APE :
Raison sociale :	
N° et voie :	
Complément d'adresse :	
CP :	Ville :
Contact :	
Courriel :	
Téléphone :	

VOTRE CABINET COMPTABLE (à compléter)	
N° SIRET :	code APE :
Raison sociale :	
N° et voie :	
Complément d'adresse :	
CP :	Ville :
Contact :	
Courriel :	
Téléphone :	

Avant le 31 mai 2022

MONTANT DE LA TAXE VERSEE A L'ETABLISSEMENT : €

Dont au lycée technologique (UAI 0920928J) : €

Dont au lycée professionnel (UAI 0921932A) : €

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE
Prénom NOM : Date :
Retour du reçu libératoire ☐ Cabinet comptable ☐ Entreprise Reçu libératoire par mail, renseignez votre courriel : .....@.....

REGLEMENT A LA SALLE-PASSY BUZENVAL
Mode de règlement : à l'ordre de l'AGPP (Association de Gestion du Pensionnat La Salle-Passy-Buzenval) ☐ Virement : IBAN : FR76 3000 3041 1100 0372 6530 941 BIC : SOGEFRPP Mentionnez, le **nom de votre entreprise**, son **n° de Siret** et **TA 2022** en libellé de virement ☐ Chèque n° Banque ☐ Subvention versée au Centre de Formation d'Apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins

Adresse de retour : AGPP - Taxe d'apprentissage - 50 avenue Otis Mygatt - 92508 RUEIL-MALMAISON Cedex
Contact : Alain Rodriguez - Mail : a.rodriguez@passy-buzenval.com - Tél : 06 68 47 42 83

Si règlement par chèque, merci de le joindre à ce courrier à nous retourner.

Retrouvez ce bordereau de versement sur notre site internet : www.passy-buzenval.com et cliquez sur "Taxe d'apprentissage"